

MAIRIE DE VARENNES/TECHE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le Vendredi 20 Janvier 2017, sous la présidence de M. BERRAT Gilles, Maire.

A L'ORDRE DU JOUR :

Réfection toiture Auberge de la Têche 3^{ème} tranche :

Le Conseil Municipal décide d'effectuer la 3^{ème} tranche des travaux de réfection de la toiture de l'Auberge de la Têche, pour un montant de **10 302 € HT**. Il demande pour l'année 2017, le soutien du Département au titre du dispositif de soutien aux services en milieu rural, soit 30% du coût HT des travaux, le concours de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre du programme général d'aide aux travaux aux équipements communaux, soit 35% du coût HT des travaux, et sollicite l'aide de la Région au titre du plan en faveur de la ruralité, soit 15% du coût HT des travaux.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite mairie et église :

Afin d'améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à la mairie et à l'église, le Conseil Municipal décide d'effectuer les travaux d'aménagement, pour un montant de **11 355 € HT**. Il demande le concours de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de concours complémentaire particulier pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, soit 50% du coût HT des travaux, et sollicite l'aide de la Région au titre du plan en faveur de la ruralité, soit 30% du coût HT des travaux.

Dispositif de solidarité Départemental :

La commune de VARENNES/TECHE faisant partie de la liste des 100 communes arrêtée par le Département, considérées comme « défavorisées » en regard de critères physiques et fiscaux, elle bénéficie d'une subvention allouée par le Département, au titre du dispositif de solidarité départemental, pouvant être affectée à des travaux d'entretien ou d'acquisition d'équipements, soit de 50% sur une dépense subventionnable plafond de 10 000 €

Le Conseil Municipal décide d'effectuer des travaux d'entretien de la voirie et l'acquisition de divers équipements, pour un montant total de **14 304,85 € HT**, en demandant le soutien du Département au titre de ce dispositif.

Ouverture ligne de trésorerie 2017 :

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour établir et signer la convention nécessaire à l'ouverture d'une ligne de trésorerie, destinée à faciliter l'exécution budgétaire, d'un montant de **30 000 €uros** au taux de référence EURIBOR 3 mois + marge de 1,40% pour une durée de 12 mois, auprès du Crédit Agricole Centre France.